

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 164/2022

Aux Etablissements DEWA INTERNATIONAL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/PJ/MF/2019, conclu avec le Pouvoir Judiciaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent quarante-quatre mille cent-vingt-un, cinquante-neuf centimes (USD 544.121,59) constituant la première tranche du montant du marché de dollars américains deux millions cent trente-cinq mille (d'USD 2.135.000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 15/07//2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général a.i.